

Affaires courantes

Ce que cela signifie, c'est que nous prenons de bonnes décisions, logiques, basées sur des renseignements exacts. Voilà comment obtenir le meilleur rendement de votre argent. Lorsque l'on s'en remet aux rédacteurs de titres, qui ne sont jamais ici, il faut savoir que ce n'est pas nécessairement de l'information de qualité. Les rédacteurs de titres ne sont pas au courant du contexte, leur rôle est de faire vendre des journaux. Ils n'essaient pas d'informer.

Lorsqu'un journaliste écrit que quelqu'un était en colère pour un article en première page, alors qu'il n'était même pas présent à la Chambre, c'est de la fiction ou du «oui-dire». Je suis prêt à le parier.

J'ai lu soigneusement la déclaration député de Winnipeg-Nord. Je l'ai écouté parler du décorum à la Chambre. J'ai écouté attentivement parce que c'était une excellente présentation de la part d'un député relativement nouveau. Il n'a jamais dit, d'après le harsard, qu'il avait entendu quoi que ce soit. Il ne l'a jamais dit ailleurs non plus, autant que je sache. Il s'est levé et il a fait un rappel au Règlement sur la foi de ce que quelqu'un d'autre lui a dit.

Nous pouvons le voir et le constater dans ses paroles. Nous en venons maintenant à une certaine réalité, à un certain sens de précision. Il était impossible d'entendre des propos qui auraient été tenus, car ils ne l'ont jamais été. Mais les gens s'écoutent les uns les autres, des rumeurs sont lancées et font boule de neige.

Une partie du problème dans cette Chambre tient à ce phénomène. Si nous voulons critiquer, je pourrais peut-être demander au président du Comité des comptes publics quand il nous présentera un rapport recommandant que la Chambre des communes mette sur pied une unité de recherche sur l'évaluation des programmes, qui serait chargée de déterminer, entre autres, combien d'argent certains députés de la région d'Ottawa dépensent lorsqu'ils se rendent dans leur circonscription, ce qui a paru dans les documents des comptes publics hier. De prime abord, cela a l'air inadmissible. Il y a peut-être une bonne explication à cela. Mais nous devrions avoir à la Chambre une unité de recherche sur l'évaluation des programmes, si nous estimons qu'il en faut une partout ailleurs.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais seulement poser quelques questions à mon collègue, qui était psychologue dans une vie antérieure. Je crois qu'il exerce toujours cette profession avec nous parfois.

En l'écoutant aujourd'hui, j'ai constaté qu'il critiquait légèrement le fait que le comité ait proposé l'adoption de ce rapport, car le député de Calgary-Ouest dit que le gouvernement n'a pas eu une l'occasion de l'étudier ni d'y répondre. Or, nous savons tous qu'il répondra dans le délai prévu de 150 jours, sauf erreur.

Mais je tiens à lui souligner que, en fait, le gouvernement, par l'entremise du contrôleur général, qui est un fonctionnaire du Conseil du Trésor, est venu au comité, et nous a dit que le ministère des Finances avait pris cette mesure très discrètement et très secrètement au cours de l'été, sans même en parler au contrôleur général. Nous avons été très étonnés de cette pratique.

Le contrôleur général a indiqué au comité que ce n'était pas la solution qu'il préférerait. Nous avons alors pensé qu'il parlait au nom du gouvernement. En tout cas, je pense qu'il parle pour le gouvernement et qu'il veille aux intérêts de tous les Canadiens, mais ceci en sa qualité de serviteur du Conseil du Trésor et donc, du gouvernement.

C'est pourquoi, il ne me semble pas très justifié de critiquer le fait que ce rapport soit adopté aujourd'hui plutôt que dans cent jours. Le député devrait réfléchir un peu. Ce que nous essayons de faire, c'est d'empêcher que les autres ministères n'en fassent autant—les imitateurs, ça existe. Nous ne voulons pas que le ministère des Pêches et des Océans ou celui du Revenu national ou bien d'autres ministères comme Environnement Canada—il y en a un tas—, qui s'occupent d'affaires très importantes, je dis bien nous ne voulons pas que ces ministères retirent ce programme d'évaluation de leurs programmes, placé sous la direction du contrôleur général et du Conseil du Trésor.

C'est là un premier point. Le second est qu'il m'a mis en demeure de poser aujourd'hui une question à la Chambre. Il sait que rien ne me plairait autant. Parce que le vérificateur général, pas moi, pas un comité de la Chambre des communes, mais un serviteur du Parlement, a émis dans le rapport sur les comptes publics une réserve très sérieuse. Selon lui, si nous nous conformions à ses recommandations, il faudrait ajouter 2 milliards de dollars au déficit budgétaire déclaré.

Je le cite: «Si le gouvernement corrigeait les états financiers pour qu'ils reflètent les questions signalées dans ces réserves, le déficit déclaré pour 1991 augmenterait jusqu'à concurrence de 2 milliards de dollars.» Ce n'est pas rien cela. C'est beaucoup d'argent.